

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE  
MANIFESTATION PÉDESTRE HORS STADE**

*Article sL. 331-5 et 6, R331-3 etA. 331-1 du Code du Sport.  
Article II.A.2 de la réglementation des manifestations hors-stade.*

**Commission Départementale Running de :**

**MEUSE**

**Cette demande concerne :**

**Les organisateurs non affiliés à la FFA** dont la manifestation est ouverte aux licenciés FFA ou à des athlètes étrangers titulaires d'une licence compétition délivrée par une Fédération affiliée à l'IAAF et donnant lieu à remise de prix dont la valeur en argent ou en nature dépasse 3000 €, que cette manifestation se déroule ou non en tout ou partie sur des voies publiques ou ouvertes à la circulation publique.

**Elle doit être faite sur ce formulaire en 2 exemplaires et transmise au Comité départemental du département de départ ou d'entrée en France, au moins 3 mois avant la manifestation (4 mois si elle se déroule sur plusieurs départements) et adresser par LETTRE RECOMMANDEE AVEC ACCUSE DE RECEPTION. Une copie sera adressée à tous les Comités départementaux des autres départements traversés.**

**A défaut de réponse sous délai de un mois à réception, cette autorisation est réputée accordée. Cet accord muet ne dispense pas l'organisateur d'en respecter les engagements.**

**Remarques :**

- 1-** Cette demande ne se substitue pas à la demande d'avis nécessaire aux manifestations soumises à déclaration ou à autorisation administrative.
- 2-** La réglementation applicable est la « Réglementation des manifestations running– Edition Juillet 2022 », en totalité pour les clubs FFA, au minimum les chapitres II.A, III.A et IV pour les autres organisateurs.
- 3-** L'attention des organisateurs est attirée sur le fait que la délivrance de cette autorisation n'implique pas que les performances réalisées puissent donner lieu à homologation. Seules les manifestations respectant la totalité du règlement FFA, avec un jury composé d'officiels FFA désignés ou approuvés par la Commission compétente du Comité départemental d'Athlétisme et suivies en permanence par un officiel Hors-stade FFA désigné par la CRR peuvent donner lieu à homologation des performances.
- 4-** Une demande d'organisation rédigée sur le formulaire joint (2 exemplaires).
- 5-** Un règlement de l'épreuve indiquant en particulier, pour chacune des courses, l'heure du départ, la distance, les catégories concernées (2 exemplaires).
- 6-** Un plan du parcours avec les indications de postes de chronométrage, de ravitaillement, d'épongeage, de secours, la nature des routes empruntées et la liste des signaleurs(2 exemplaires).
- 7-** Une photocopie de l'attestation d'assurance, précisant que la manifestation et les risques en découlant pour l'organisation, les préposés et les participants sont couverts par une police d'assurance, ceci conformément à l'article 5 du chapitre I (2 exemplaires).
- 8-** Un chèque libellé à l'ordre de la « Commission Départementale Running » d'un montant correspondant aux droits d'organisation (Article 2 des Règles Techniques).
- 9-** Le projet du bulletin d'inscription qui sera obligatoirement rempli par les participants (2 exemplaires).
- 10-** L'estimation du nombre de participants et leur nombre par points de rassemblements.
- 11-** Attestation du groupe de secouriste (Agréée par le ministère de l'intérieur).

## 1 - L'ÉPREUVE :

- Dénomination : \_\_\_\_\_
- Date : \_\_\_\_\_
- Lieu de départ : \_\_\_\_\_
- Lieu d'arrivée : \_\_\_\_\_
- Distance sur lesquelles sont organisées les différentes courses :  
\_\_\_\_\_

*(Si plusieurs courses sont organisées, le règlement joint devra obligatoirement indiquer pour chacune d'elles l'heure du départ, la distance et les catégories d'âges concernées).*

- Nombre total de participants de l'année précédente : \_\_\_\_\_
- Renseignements concernant le type de course :

Epreuve en ligne   
Epreuve contre la montre   
Epreuve en relais   
Epreuve par étapes

Circuit   
Ville à ville

Lieu de départ \_\_\_\_\_

Lieu d'arrivée \_\_\_\_\_

Pour une épreuve par étapes lieux des étapes :  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Course en montagne classique   
Course nature (moins de 21km)   
Trail ( à partir de 21km)   
Partie pédestre d'une épreuve combinée

Epreuve ouverte à tous   
Epreuve réservée aux \_\_\_\_\_  
Epreuve ouverte aux handicapés

## 2 – **L'ORGANISATEUR** :

• Nom de l'organisateur :

Forme juridique :

Club FFA

Association loi 1901

Autre (préciser)

Numéro :

Déclarée le : A :

Numéro SIREN :

• Adresse du siège social : \_\_\_\_\_

Téléphone :

Fax :

e-mail :

Nom et prénom du responsable de l'organisation :

Qualité :

## 3 - **DECLARATION DU RESPONSABLE DE L'EPREUVE** :

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ responsable

de l'épreuve décrite ci-dessus,

certifie l'exactitude des renseignements concernant la compétition,

déclare avoir pris connaissance du Règlement manifestations hors stade Hors-stade de la FFA et m'engage à en respecter à minima les chapitres II.A, III.A et IV (les chapitres II.B et III.B ne sont applicables qu'aux organisateurs affiliés à la FFA) ;

m'engage à respecter les règles internationales applicables pour la participation des athlètes étrangers (autorisation de la fédération affiliée à l'IAAF dont ils ressortent).

Fait le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_

Signature et cachet:

Avis de la Commission Départementale Running (CDR)